

HONORAIRES SUR PRESTATIONS IMMOBILIERES

En vigueur au 01/01/2021

TRANSACTION

APPARTEMENT, VILLA, PARKING ET GARAGE – Honoraires à la charge du vendeur

Prestation de Qualité : Mise en vente du bien, reportage photo, multi diffusion du bien, entremise et négociation, visite du bien, rédaction du compromis, accompagnement et suivi de la vente jusqu'à la réitération de l'acte.

Pour les ventes en cas de succession ou tutelle les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon le même barème.

Prix du bien	Honoraires TTC
De 0 € à 100 000 € forfait de	9 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	8%
De 200 001 € à 300 000 €	7%
De 300 001 € à 600 000 €	6%
À partir de 600 001 € et plus	5%
Pour les marchands de biens	5%
Forfait Garage Parking et biens	Si prix inférieur à 30 000 € : 3 000 € Au-delà : 4 000 €

Si plusieurs lots nous sont confiés à la vente les tarifs seront selon un devis.

Important en cas de délégation de mandat les honoraires du détenteur du mandat s'appliquent.

DE MURS COMMERCIAUX-BUREAUX ET TERRAINS

Prix du bien	Honoraires TTC
De 0 € à 230 000 €	10%
Au-delà de 230 000 €	8%

VIAGERS Tarif unique **6% TTC** de la valeur vénale du bien

AVIS DE VALEUR Rapport écrit forfait unique **288 € TTC**